

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Ce cours s'inscrit dans les fonctions de travail du (de la) dessinateur(trice) à la conception. Il contribue à développer progressivement votre capacité à analyser et à produire les dessins de définition pour des composants de complexité moyenne.

Ce cours est corequis au cours "Analyse fonctionnelle" (280-313-EM).

OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) OU COMPÉTENCE(S)

011R Interpréter des dessins techniques reliés à l'aéronautique.

011U Produire et modifier des croquis, des dessins techniques et des modèles reliés à l'aéronautique.

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Dans un laboratoire dessin, l'étudiant apprend à produire des dessins de définition pour les différentes pièces du mécanisme présenté. Les dessins sont produits à l'aide du logiciel de dessin Catia V5.

La majorité des cours débutent par de la théorie suivis d'une période laboratoire où l'étudiant applique les concepts présentés au préalable.

PLANIFICATION DU COURS

Objectif d'apprentissage	Contenu	Activités d'étude personnelle
1. Analyser l'information écrite du dessin et des documents associés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation des annotations, des normes et des procédures normalisées de compagnies. ▪ Interprétation de l'information provenant de dessins de pièces d'une même famille. ▪ Interprétation d'une nomenclature. 	<p>Finir les exercices donnés en classe.</p> <p>Lire le chapitre sur les tolérances géométriques et les principes de cotation dans le Handbook de l'ÉNA.</p>
2. Dégager les caractéristiques géométriques d'un composant et d'un sous-ensemble.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des grandeurs réelles, des vues auxiliaires nécessaires et des angles dièdres. ▪ Localisation des interfaces de chaque composant d'un mécanisme. ▪ Identification des différents éléments de liaison conformément à leurs désignations normalisées. 	<p>Noter les questions pour le prochain cours.</p> <p>Se questionner sur la fonction et les conditions fonctionnelles des mécanismes qui sont présents dans notre environnement.</p>
3. Produire et modifier des dessins de définition et d'ensemble.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planification et exécution de dessins de définition comportant des vues auxiliaires à partir d'un concept partiellement défini. ▪ Choix des vues, du format et du nombre de feuilles (maximum 3), disposition des vues sur chaque feuille, etc. ▪ Calculs de tolérances fonctionnelles pour chaque pièce se rapportant au dessin de définition. ▪ Annotation des procédures normalisées de fabrication, d'assemblage de traitements anticorrosion et thermiques. ▪ Dessin cascade du mécanisme. 	
4. Rédiger une demande de modification en y justifiant les raisons.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour tous les objectifs, utiliser la terminologie française et anglaise pertinente à l'aéronautique. 	

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Travail de laboratoire, étude de cas d'un mécanisme simple et production du dessin d'une des pièces.	<u>Travail individuel</u> : à partir d'un dessin de projet, produire le dessin de définition pour le composant sélectionné. Réaliser le modèle et le dessin en respectant les normes du département (ASME YA4.5M-1994).	Tous	Cours #2	5%
Travail de laboratoire, définition de la flasque.	<u>Travail individuel</u> : à partir d'un dessin de projet, produire le dessin de définition pour le composant sélectionné. Réaliser le modèle et le dessin en respectant les normes du département (ASME Y14.5M-1994)	Tous	Cours #5	10%
Travail de laboratoire, définition de la bague.	<u>Travail individuel</u> : à partir d'un dessin de projet, produire le dessin de définition pour le composant sélectionné. Réaliser le modèle et le dessin en respectant les normes du département (ASME Y14.5M-1994).	Tous	Cours #7	10%
Examen sur le calcul de l'implantation d'une vis et la définition d'une pièce simple.	À partir d'un mécanisme simple, produire les calculs nécessaires pour définir l'implantation d'une vis. Produire le dessin de définition d'une pièce simple.	Tous	Cours #9	20%
Travail de laboratoire, définition du bouchon.	<u>Travail individuel</u> : à partir d'un dessin de projet, produire le dessin de définition pour le composant sélectionné. Réaliser le modèle et le dessin en respectant les normes du département (ASME Y14.5M-1994).	Tous	Cours #10	8%
Travail de laboratoire, définition du boîtier moulé.	<u>Travail individuel</u> : à partir d'un dessin de projet, produire le dessin de définition de la pièce moulée pour le composant sélectionné. Réaliser le modèle et le dessin en respectant les normes du département (ASME Y14.5M-1994).	Tous	Cours #12	8%
Travail de laboratoire, définition du boîtier usiné.	<u>Travail individuel</u> : à partir d'un dessin de projet, produire le dessin de définition de la pièce usinée pour le composant sélectionné. Réaliser le modèle et le dessin en respectant les normes du département (ASME Y14.5M-1994).	Tous	Cours #14	9%
Examen sur le calcul de l'implantation d'une vis et la définition d'une pièce simple.	À partir d'un mécanisme simple, produire les calculs nécessaires pour définir l'implantation d'une vis. Produire le dessin de définition d'une pièce simple.	Tous	Cours #15	30%

Total : 100%

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

(1) Note de passage

Double sanction :

Obtenir un minimum de 60% à l'évaluation théorique du cours (les deux examens au cours 9 et 15).

Obtenir un minimum de 60% à l'évaluation pratique du cours (les 6 travaux au cours 2, 5, 7, 10, 12 et 14).

(2) Présence aux évaluations sommatives

Toute absence non motivée à un examen entraîne un échec à l'examen, la note zéro est attribuée.

Les absences motivées suivantes sont reconnues par le Département : raison médicale (certificat médical à l'appui); mortalité dans la famille immédiate; cause légale (preuve à l'appui); toute autre raison jugée acceptable par le professeur. Les motifs doivent être présentés au professeur dans les cinq jours ouvrables avant ou après l'examen.

Les calculatrices programmables ne sont pas tolérées aux examens.

(3) Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant. En cas de retard, les pénalités sont de 5% par jour pour un maximum de 4 jours ou la date à laquelle la correction est rendue disponible aux étudiants (cette date doit être donnée par le professeur et est différente pour chacun des groupes). Après la première de ces échéances, le travail sera noté "0" (zéro).

(4) Présentation matérielle des travaux

Tous les travaux remis doivent respecter les normes de présentation matérielle des travaux établies par le professeur. Le non respect de ces normes peut retarder l'acceptation du travail ou affecter la note accordée.

(5) Qualité de la langue française

Évaluation formative

En construction aéronautique, l'évaluation du français se veut avant tout formative :

- construction par l'étudiant de lexiques à l'intérieur de notes et manuels de cours;
- refus d'un travail et obligation de le corriger;
- l'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment le français sera invité à s'inscrire au CAF.

Évaluation sommative

La cohérence, la clarté des idées et le choix judicieux du vocabulaire spécialisé seront évalués. Selon l'objet d'évaluation (exposé oral, rapport de laboratoire, travail de recherche, examen écrit, etc.), la portée de l'évaluation sommative du français peut être très variable et même conduire au verdict d'échec. Le professeur peut allouer jusqu'à 10% des points d'un travail à la correction des fautes de français (orthographe, syntaxe).

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

L'utilisation des appareils, des machines et des locaux de laboratoire du Département par l'étudiant en dehors de ses heures de cours est absolument interdite à moins d'avoir obtenu l'accord du coordonnateur du Département.

Une tenue vestimentaire adéquate ainsi que le port des lunettes de sécurité seront exigés dans les ateliers. Ne seront pas tolérés les sandales, les culottes courtes et tout autre vêtement jugé inadéquat pour des raisons de sécurité.

Tout étudiant dont le comportement au laboratoire présente un risque pour les autres personnes présentes sera, après avertissement par le professeur, exclu du laboratoire jusqu'à révision du cas par le professeur et le coordonnateur du Département de construction aéronautique.

Un usage ou entretien non conforme aux règles enseignées d'un instrument mis à la disposition de l'étudiant(e) peut entraîner une suspension des cours de l'étudiant(e) jusqu'à révision du cas par le professeur du cours et le coordonnateur du Département.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Cahier de notes de cours #4989.

Cahiers de notes de cours DC 2 #4764 et théorie DC 1 #4532.

"Handbook" de l'ÉNA.

Disquette Zip ou unité de stockage U.S.B.

MÉDIAGRAPHIE

CHEVALIER, A. *Guide du dessinateur industriel*, Hachette technique, Paris, 1992, 320 p.

DUROT, R., R. Lavaud & J. Visard. *La cotation fonctionnelle*, Éd. Classique Hachette, Paris, 1976, 132 p.

FOSTER, Lowell W. *Géométries III - The Application of Geometric Dimensioning & Tolerancing Techniques*, 11th edition, Addison-Wesley Publishing Company, Don Mills, 1994, 363 p.

GIESECKE, Mitchell, Hill Spencer & Dygdon, *Dessin technique*, Édition du renouveau pédagogique inc., Montréal, 1982, 774 p.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : www.college-em.qc.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

(1) Présence aux cours

L'élève doit attendre 10 minutes avant de considérer le professeur absent pour la période de cours et doit se présenter à la deuxième heure de cours sauf si un avis d'absence a été émis.

L'étudiant est responsable de son absence. Il doit s'informer auprès des autres étudiants de la classe de ce qui a été fait durant son absence et des travaux qui ont été donnés pour se maintenir à jour avec le reste de la classe.

(2) Révision de note

La demande de révision de note qui n'est pas justifiée ne sera pas considérée par le Département. Elle devra donc préciser en détails et d'une manière claire les motifs de la demande et être accompagnée des documents pertinents. Si la demande consiste à vérifier le calcul de la note finale, l'étudiant doit indiquer le détail de son propre calcul.